

**Bureau du 18 novembre 2002**

**Décision n° B-2002-0972**

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Cession, à M. Philippe Boulet, du lot n° 24 dans un immeuble en copropriété situé 3, rue Roquette**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision nord

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 7 novembre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre de l'aménagement du quartier de Vaise, la Communauté urbaine a acquis en 1992, par voie de préemption, un lot de copropriété dans un immeuble situé 3, rue Roquette à Lyon 9° et compris dans le périmètre de développement commercial de Vaise.

Aux termes des négociations engagées, monsieur Philippe Boulet, propriétaire actuel d'un local en rez-de-chaussée, s'est porté acquéreur de ce lot de copropriété mitoyen en vue de la création d'un commerce de vente de tableaux et encadrements. Il s'agit du lot n° 24 de la copropriété située 3, rue Roquette à Lyon 9°, composé d'un local au rez-de-chaussée d'une superficie de 50,51 mètres carrés, d'un débarras et d'un wc situé dans la cour.

La cession de ce local à monsieur Philippe Boulet, libre de toute location ou occupation, interviendrait au prix de 27 440,82 €, conforme à l'avis des services fiscaux ;

Vu ledit compromis ;

Vu la délibération du Conseil n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** le compromis qui lui est soumis.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - La somme** à encaisser en 2003 sera inscrite sur les crédits portés au budget principal de la Communauté urbaine :

- produit de la cession : 27 440,92 € en recettes - compte 775 100 - fonction 824,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 23 674,32 € en dépenses - compte 675 100 - fonction 824 - et en recettes - compte 211 800 - fonction 824,

- plus-value réalisée sur la vente du bien : 3 766,60 € en dépenses - compte 676 100 - fonction 01 et en recettes - compte 192 000 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,